

## REFECTOIRE DE L'OCHETTE REGLEMENT

### 1. Accès

Le réfectoire scolaire secondaire du collège de l'Ochette est réservé aux élèves secondaires ainsi qu'aux élèves des classes 7-8P, aux enseignant/es et au personnel des établissements scolaires.

### 2. Pique-nique

Le pique-nique est autorisé. Des fours à micro-ondes sont à disposition. Les élèves qui pique-niquent apportent leur propre nourriture ainsi que leur vaisselle et services, et débarrassent leur table.

### 3. Surveillance

Une surveillance est assurée durant la pause de midi, sans contrôle de présence.

### 4. Repas - prix

Les repas sont élaborés par le traiteur Kidelis » avec des produits frais, en priorité locaux. Ils comprennent de la salade, des protéines, un légume frais, un féculent et un dessert. Les menus sans porc et végétarien sont également disponibles.

**Prix: CHF 9.50**

*Des menus régimes sans lactose et sans gluten peuvent être commandés préalablement. Des traces d'allergènes sont cependant possibles. En cas d'allergie, le prestataire ne peut pas fournir de repas. Pour obtenir les régimes sans allergène, un formulaire, disponible auprès du secrétariat de l'AIMSLE, doit être complété et validé par un médecin et le prestataire.*

Les élèves des communes de Bussy-sur-Moudon, Chavannes-sur-Moudon, Curtilles, Dompierre, Hermenches, Lovatens, Lucens (villages de Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Forel-sur-Lucens, Lucens, Oulens-sur-Lucens et Sarzens), Prévonnoloup, Rossenges et Villars-le-Comte, ainsi que les élèves de Moudon qui répondent aux conditions de l'art. 30 LEO, bénéficient d'une indemnité communale. Pour ces élèves, le prix est de CHF 6.50.

Les cartes à pré-paiement sont activées sur les cartes d'identification des élèves établies dès la 7P et sont indispensables pour bénéficier du repas subventionné. Les repas plein tarif peuvent être payés au comptant.

Une offre de petite restauration est également disponible au réfectoire, ainsi que diverses pâtisseries durant la récréation du matin (la liste des produits et les prix sont publiés sur le site internet de l'AIMSLE : [www.aismle.ch/refectoire](http://www.aismle.ch/refectoire)). Ces produits se paient comptant.

### 5. Horaire

Les repas sont servis durant la pause de midi.

Les élèves débarrassent ensuite leur assiette et leur plateau dans le chariot prévu à cet effet.

### 6. Inscription

Aucune inscription n'est nécessaire. Les repas sont disponibles au réfectoire. Ils peuvent être payés au moyen de la carte d'identification pour laquelle un compte a été activé, ou en argent comptant à la caisse (excepté pour les repas subventionnés qui doivent impérativement être payés par carte).

### 7. Attitude

Chaque élève est tenu de décliner son identité et indiquer la classe qu'il fréquente à la demande de la surveillante ou de l'intendante du réfectoire. Cas échéant, l'accès au réfectoire lui sera refusé.

Le règlement interne de l'établissement secondaire de Moudon-Lucens et environs doit être respecté.

Un comportement adéquat est attendu des élèves. En cas de non respect du règlement, des sanctions pourront être prises, allant jusqu'à l'exclusion du réfectoire.